



**CRÉTEIL PARIS
VERSAILLES**

Le 3 novembre 2023,

Communiqué commun

des syndicats Sgen-CFDT

**des académies de Créteil, Paris et
Versailles**

**Prends 100 balles et un mars, et libère ton logement !
Comment les logements CROUS en Île-de-France seront réquisitionnés
pour les JO Paris 2024 ?**

Lors des annonces de la fin du printemps dernier, le Sgen-CFDT avait manifesté, dans un précédent communiqué du 15 juin 2023, son soutien aux organisations de jeunesse et avait mis en garde sur le nécessaire dédommagement et l'accompagnement des jeunes bénéficiaires qui libèreraient ainsi leurs logements CROUS. Nous constatons, non sans amertume et colère, le peu de cas que fait la Ministre de la situation étudiante à travers ses nouvelles annonces.

Proposer 100 euros et deux places pour les JO pourrait prêter à sourire si cela n'était pas cynique, hors-sol et finalement méprisant... Le but serait-il de laisser à ces étudiants et à ces étudiantes le choix de revendre ces places pour faire face au coût de la vie étudiante en augmentation constante, comme en témoignent les enquêtes annuelles de plusieurs syndicats étudiants ?

Se divertir ou se loger, se nourrir et se vêtir, voire se déplacer pour se rendre à un job d'été devenu moins accessible : c'est le dilemme auquel devra faire face cette jeunesse contrainte de quitter son logement CROUS pour le besoin des Jeux olympiques. Nous déplorons ainsi la proposition de compensation financière de 100 euros qui n'est ni décente ni suffisante. Il n'est par ailleurs à ce stade pas de garanties sur le sujet primordial du volontariat pour libérer ces logements : s'agit-il de l'évacuer ?

Nous demandons solennellement à la Ministre de recevoir les organisations de jeunesse, pour écouter et prendre en compte leurs revendications afin de leur présenter par la suite des propositions à la hauteur des enjeux et de la dignité qui doit être reconnue aux étudiants et aux étudiantes. Nous réaffirmons que des déménagements temporaires ne peuvent se faire qu'avec le consentement des intéressés et dans le cadre d'une convention qui précise tous les aspects et les garanties. Nous nous élevons par ailleurs contre la pratique attestée d'organiser la vacance estivale de logements en proposant par défaut des baux à échéance du 30 juin 2024.

De la même manière, nous réaffirmons que les personnels des CROUS, à travers leurs représentants et représentantes, doivent être pleinement associés aux échanges et aux décisions. Des engagements quant aux conditions de travail, de congés, de rémunération doivent être pris et tenus.

Contact : Youssef ETTAI, militant Sgen-CFDT à l'université Paris-Nanterre. yettai@sgen.cfdt.fr